(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 2 067 715 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
10.06.2009 Bulletin 2009/24

(51) Int Cl.:
B65D 75/58 *(2006.01)* ***B65D 77/06*** *(2006.01)*

(21) Numéro de dépôt: **08021150.1**

(22) Date de dépôt: **05.12.2008**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA MK RS

(30) Priorité: **07.12.2007 FR 0708552**

(71) Demandeurs:
- **Bru, Gérard**
  34100 Saint Drezery (FR)
- **Van Capelleveen, Annemieke**
  34160 Saint Drezery (FR)

(72) Inventeurs:
- **Bru, Gérard**
  34100 Saint Drezery (FR)
- **Van Capelleveen, Annemieke**
  34160 Saint Drezery (FR)

(74) Mandataire: **Gosse, Michel**
Cabinet Claude BES
2 Bis Rue de Verdun
34000 Montpellier (FR)

(54) **Conteneur enfermant une poche souple destinée a contenir du vin**

(57) L'invention concerne un conteneur comportant une poche souple (1) pourvue d'un bec verseur (2) et une enveloppe (3), essentiellement rigide, adaptée pour contenir ladite poche souple remplie de vin.

Le conteneur, selon l'invention, se **caractérise en ce que** l'enveloppe externe (3) est constituée d'un corps tubulaire, en forme de cylindre bombé, fermé aux deux extrémités par deux fonds circulaires transversaux emboîtables (32) dont l'un comporte un moyen (4), destiné à la sortie et au maintenir du bec verseur (2), qui est constitué d'une embase annulaire (41) apte à s'emboîter dans une ouverture circulaire aménagée sur ledit fond et d'un élément de fermeture constitué d'une partie circulaire (42) apte à s'emboîter, de manière amovible, dans ladite embase annulaire (41) et d'une partie détachable apte à dégager une ouverture (44), en forme de fer à cheval, destinée à recevoir, en vue de son maintien, la base du bec verseur (2).

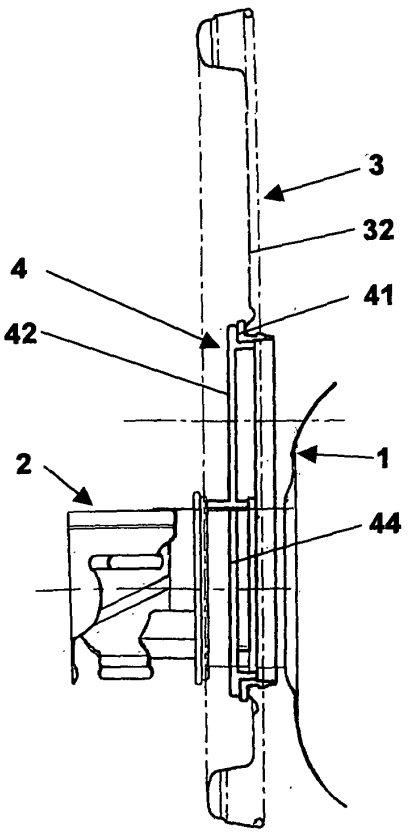

FIG.4

EP 2 067 715 A1

Description

DOMAINE DE L'INVENTION

[0001] La présente invention concerne un conteneur, du type « bag in box », destiné à contenir du vin.

ARRIERE PLAN TECHNOLOGIQUE

[0002] Les conteneurs connus du genre en question comportent généralement :

a) une poche souple, en matière plastique à usage alimentaire, pourvue d'un bec verseur ;
b) une enveloppe, essentiellement rigide, adaptée pour :

- donner la forme au produit fini ;
- contenir ladite poche souple remplie de vin ainsi que ledit bec verseur ;
- permettre la sortie et le maintien de ce dernier sur de ladite enveloppe en vue de son utilisation.

[0003] Les enveloppes en question sont généralement fabriquées en carton, elles sont de forme parallélépipédique et la sortie du bec verseur et son maintien mettent en oeuvre des lignes de prédécoupe et de prépliage agencées sur l'une des faces.
[0004] Leur ouverture et plus particulièrement leur fermeture ne sont pas toujours aisés et le bec verseur n'est pas non plus toujours stable une fois les éléments prédécoupés et prépliés remis en position fonctionnelle.
[0005] En outre, ils sont tous parallélépipédiques et ne présentent donc pas d'originalité dans leur forme.

RESUME DE L'INVENTION

[0006] L'invention vise à réaliser un conteneur du genre en question qui élimine les inconvénients susmentionnés.
[0007] A cet effet, le conteneur selon l'invention se caractérise essentiellement en ce que l'enveloppe externe est constituée d'un corps tubulaire, en forme de cylindre bombé, fermé aux deux extrémités par deux fonds circulaires transversaux emboîtables dont l'un comporte un moyen, destiné à maintenir le bec verseur, qui est constitué :

- d'une embase annulaire apte à s'emboîter dans une ouverture circulaire aménagée sur ledit fond et dont l'ouverture est définie pour permettre le passage du bec verseur en vue de son utilisation :

- d'un élément de fermeture constitué d'une partie circulaire apte à s'emboîter, de manière amovible, dans ladite embase annulaire et d'une partie détachable apte à dégager une ouverture, en forme de fer à cheval, destinée à recevoir, en vue de son maintien, la base du bec verseur.

[0008] La mise en oeuvre dudit conteneur par le consommateur consiste, après avoir enlevé la partie détachable :

a) à désemboîter la partie circulaire de l'embase annulaire ;
b) à sortir le bec verseur de l'enveloppe ;
c) à glisser la base dudit bec verseur dans l'ouverture de ladite partie circulaire ;
d) à remboîter celle-ci dans l'embase annulaire.

[0009] Ainsi réalisé, ledit conteneur est facile à mettre en oeuvre par le consommateur : il suffit d'enfoncer la partie détachable, d'enlever la partie circulaire en passant un doigt dans l'ouverture ainsi dégagée, d'y glisser le bec verseur et de remboîter le tout sans aucune autre manipulation.
[0010] En outre le bec verseur y est positionné de manière stable et le tout à la forme d'un petit tonneau.

PRESENTATION DES FIGURES

[0011] Les caractéristiques et les avantages de l'invention vont apparaître plus clairement à la lecture de la description détaillée qui suit d'au moins un mode de réalisation préféré de celle-ci donné à titre d'exemple non limitatif et représenté aux dessins annexés.
[0012] Sur ces dessins :

- la figure 1 est une vue, en demi coupe longitudinale, de l'enveloppe selon l'invention ;
- la figure 2 est une vue extérieure du fond de ladite enveloppe pourvu du moyen destiné à la sortie et au maintenir du bec verseur ;
- la figure 3 est une vue en coupe transversale dudit fond pourvu dudit moyen ;
- la figure 4 est une vue en coupe transversale dudit fond pourvu dudit moyen traversé par le bec verseur en position fonctionnelle.

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

[0013] Le conteneur représenté comporte :

a) une poche souple (1), en matière plastique à usage alimentaire, pourvue d'un bec verseur (2), adaptée pour contenir du vin ;
b) une enveloppe (3), essentiellement rigide, adaptée pour :

- donner la forme au produit fini ;
- contenir ladite poche souple remplie de vin ainsi que ledit bec verseur ;
- permettre la sortie et le maintien de ce dernier sur de ladite enveloppe en vue de son utilisation.

[0014] Selon les caractéristiques basiques de l'invention, l'enveloppe externe (3) est constituée d'un corps tubulaire (31), en forme de cylindre bombé, fermé aux deux extrémités par deux fonds circulaires transversaux emboîtables (32) et (33) dont l'un (32) comporte un moyen (4), destiné à la sortie et au maintenir du bec verseur (2), qui est constitué :

- d'une embase annulaire (41) apte à s'emboîter dans une ouverture circulaire aménagée sur ledit fond et dont l'ouverture est définie pour permettre le passage du bec verseur en vue de son utilisation :

- d'un élément de fermeture constitué d'une partie circulaire (42) apte à s'emboîter, de manière amovible, dans ladite embase annulaire (41) et d'une partie détachable (43) apte à dégager une ouverture (44), en forme de fer à cheval, destinée à recevoir, en vue de son maintien, la base du bec verseur (2).

[0015] Selon des caractéristiques additionnelles de l'invention :

- les pièces constitutives du moyen (4) destiné à maintenir le bec verseur (2) sur le fond (32) de l'enveloppe (3), sont réalisées en matière plastique injectée ;
- les pièces constitutives de l'enveloppe (3) destinée à contenir la poche souple (1) et le bec verseur (2), sont réalisées en métal embouti.

[0016] Le procédé pour l'utilisation du conteneur consiste, après avoir enlevé la partie détachable (43) :

a) à désemboîter la partie circulaire (42) de l'embase annulaire (41) ;
b) à sortir le bec verseur (2) de l'enveloppe (3) ;
c) à glisser la base dudit bec verseur dans l'ouverture (44) de ladite partie circulaire ;
d) à remboîter celle-ci dans l'embase annulaire (41).

[0017] Bien entendu, l'homme de métier sera apte à réaliser l'invention telle que décrite et représentée en utilisant des moyens connus et sera à même de prévoir d'autres variantes tout en restant dans le cadre de celle-ci tel que déterminé par la teneur des revendications.

Revendications

1. Conteneur destiné à contenir du vin, comportant :

a) une poche souple (1), en matière plastique à usage alimentaire, pourvue d'un bec verseur (2), adaptée pour contenir du vin ;
b) une enveloppe (3), essentiellement rigide, adaptée pour :

- donner la forme au produit fini ;
- contenir ladite poche souple remplie de vin ainsi que ledit bec verseur ;
- permettre la sortie et le maintien de ce dernier sur de ladite enveloppe en vue de son utilisation ;

caractérisé en ce que l'enveloppe externe (3) est constituée d'un corps tubulaire (31), en forme de cylindre bombé, fermé aux deux extrémités par deux fonds circulaires transversaux emboîtables (32) et (33) dont l'un (32) comporte un moyen (4), destiné à la sortie et au maintenir du bec verseur (2), qui est constitué :

- d'une embase annulaire (41) apte à s'emboîter dans une ouverture circulaire aménagée sur ledit fond et dont l'ouverture est définie pour permettre le passage du bec verseur en vue de son utilisation :
- d'un élément de fermeture constitué d'une partie circulaire (42) apte à s'emboîter, de manière amovible, dans ladite embase annulaire (41) et d'une partie détachable (43) apte à dégager une ouverture (44), en forme de fer à cheval, destinée à recevoir, en vue de son maintien, la base du bec verseur (2).

2. Conteneur, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les pièces constitutives du moyen (4) destiné à maintenir le bec verseur (2) sur le fond (32) de l'enveloppe (3), sont réalisées en matière plastique injectée.

3. Conteneur, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les pièces constitutives de l'enveloppe (3) destinée à contenir la poche souple (1) et le bec verseur (2), sont réalisées en métal embouti.

4. Procédé pour l'utilisation du conteneur selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce qu'**il consiste, après avoir enlevé la partie détachable (43) :

a) à désemboîter la partie circulaire (42) de l'embase annulaire (41) ;
b) à sortir le bec verseur (2) de l'enveloppe (3) ;
c) à glisser la base dudit bec verseur dans l'ouverture (44) de ladite partie circulaire ;
d) à remboîter celle-ci dans l'embase annulaire (41).

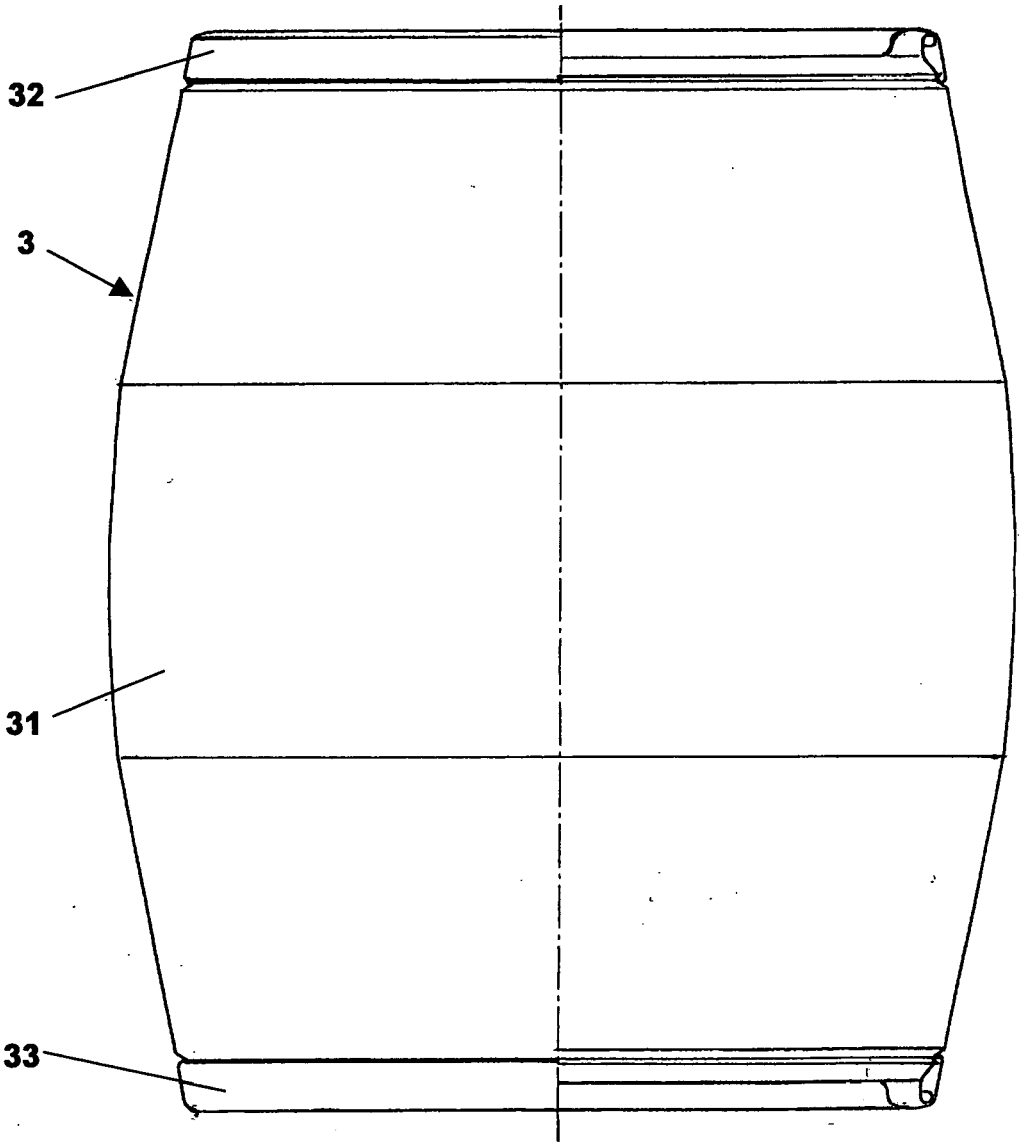

FIG.1

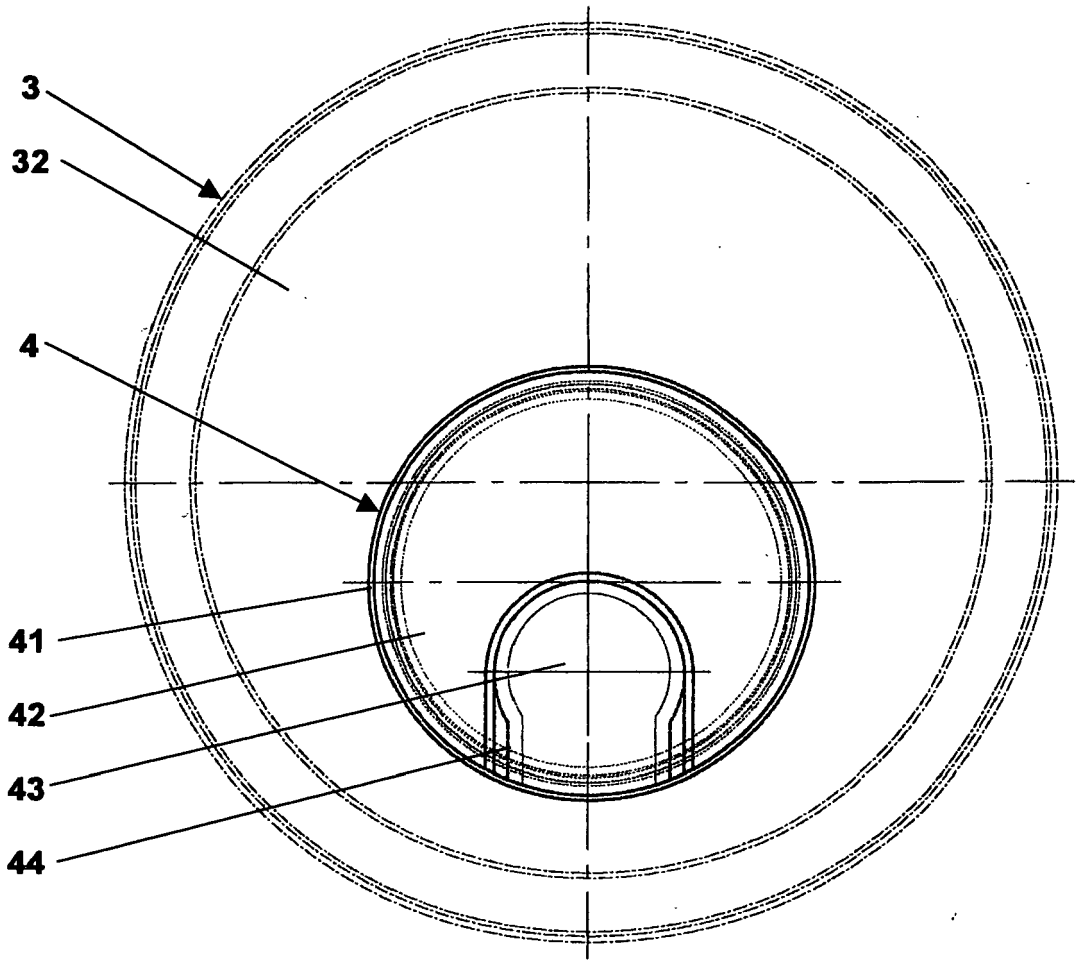

FIG.2

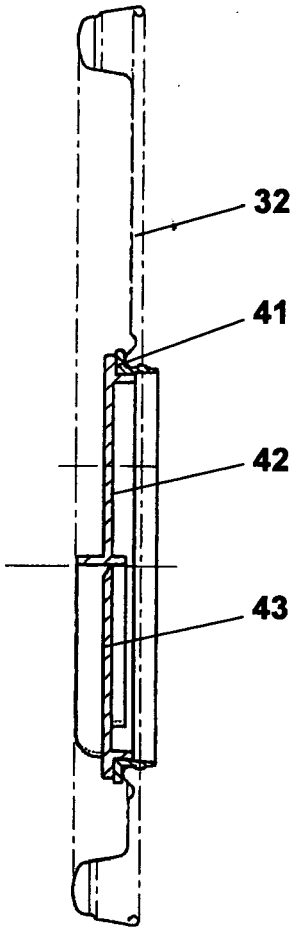

FIG.3

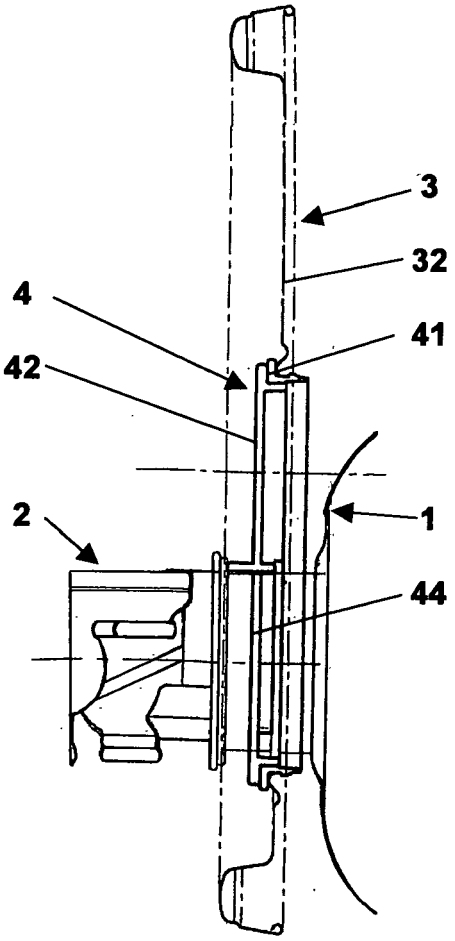

FIG.4

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 08 02 1150

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 2007/012722 A1 (EVANGELISTA RICARDO E [US]) 18 janvier 2007 (2007-01-18) * page 3, alinéa 34 - page 4, alinéa 44; figures 1-7 *	1	INV. B65D75/58 B65D77/06
A	GB 2 229 417 A (JOHNSON CHEN) 26 septembre 1990 (1990-09-26) * figures 1-3 *	1	
A	US 2 466 542 A (GILMORE ROY E) 5 avril 1949 (1949-04-05) * figures 1-14 *	1	

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)

B65D
B67D

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
Munich	27 mars 2009	Grondin, David

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant

2

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO. EP 08 02 1150

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

27-03-2009

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2007012722 A1	18-01-2007	AUCUN	
GB 2229417 A	26-09-1990	AUCUN	
US 2466542 A	05-04-1949	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82